

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Séance du 3 mars 2017

L'An Deux Mil Dix-Sept, le 3 mars, à 20 h 00

Régulièrement convoqué, le conseil municipal de la commune de Druyes les Belles Fontaines s'est réuni sous la présidence de Jean-Michel Rigault, maire.

Les conseillers municipaux présents sont : Jean-Bernard Guibert, 1^{er} adjoint au maire, Daniel Patureau, 3^{ème} adjoint au maire, Danielle Gerville Reache, Jean-Jacques Nerdenne, Baptiste Gauthier, Michel Adam, Arnaud Bigé, Nicolas Dupré, Mélanie Garcia et Guillaume Van de Cappelle

Présente également : Evelyne Capocci, secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Arnaud Bigé

En ouverture de séance, le maire souhaite la bienvenue aux conseillers nouvellement élus. Il demande la possibilité d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour : Domanys et dépliants touristiques avec plans cavaliers. Le conseil municipal accepte l'ajout de ces dossiers.

Le maire lit la Charte de l'Elu Local extrait de l'article L.1111-1 du code général des collectivités territoriales à destination des nouveaux élus.

I - Lecture du compte rendu de la séance du 3 février 2017 : accepté, seuls les membres présents lors de ce conseil le signent.

II – Installation des nouveaux conseillers

Le maire informe que suite aux dernières élections complémentaires en date du 19 février 2017, il y a lieu de revoir les commissions communales et intersyndicales. Les différentes commissions sont revues (tableau annexé en fin de conseil).

III – Point financier

La situation financière au 3 mars est présentée aux conseillers. Le maire apporte des précisions sur le versement des 4 taxes qui est le fait d'une part les services de l'Etat et d'autre part de la communauté des communes. La mise en place tardive de la nouvelle structure a entraîné un retard dans le versement des sommes qui nous sont dues d'environ 11 000 €.

La situation de trésorerie n'appelle pas d'autres observations de la part des membres présents.

IV – Demandes de subventions

Le maire présente au conseil deux demandes de subventions :

- une d'un montant de 20 € par l'Association Toucy Entraide qui a remis des colis à des Drogiens, le conseil souhaite avoir des précisions avant d'accorder son aide

- l'autre d'un montant de 100 € pour le SIVOS de St Sauveur concernant le voyage d'une élève domiciliée à Druyes. Le conseil à l'unanimité accepte le versement de la subvention.

IV – Personnel : créations de postes par avancement de grade (Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe et Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe) – Contrat Avenir

Le maire informe le conseil que deux agents doivent être promus par avancement de grade ; pour ce faire deux postes doivent être créés :

- Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à pourvoir en août 2017

- Adjoint Technique Territorial 1^{ère} classe à pourvoir en mars 2017

Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces créations de postes et charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour les deux agents concernés.

D'autre part, en ce qui concerne le poste de l'agent en Contrat Avenir qui permet d'avoir un emploi à temps plein subventionné à 75%, le maire apporte des précisions. Il a rencontré les services de la Préfecture et de la Mission Locale, pour pouvoir prolonger ce contrat à la demande de l'intéressée. Plusieurs possibilités étaient offertes : reprise des études avec un BTS ou CAP uniquement pour la partie pratique (l'agent ayant un BAC Pro, il n'était pas nécessaire de repasser la partie théorique). Ces propositions ont été soumises à l'agent qui, après réflexion, n'a pas souhaité reprendre une formation, malgré les diplômes qu'elle aurait pu obtenir et ainsi améliorer son CV. En conséquence, Madame Cécilia Allard ne sera plus salariée de la commune à compter du 6 juin 2017, notre commune n'ayant pas les moyens financiers de verser un salaire à plein temps non subventionné.

Le maire propose au conseil de rechercher un Contrat Aidé dans les plus brefs délais. Il est en contact avec la Mission Locale qui est en relation avec Pôle Emploi pour un recrutement éligible au Contrat Avenir. Le conseil à l'unanimité autorise le maire à conclure un Contrat Avenir aux meilleures conditions du fait de l'incertitude qui existe sur le dispositif au-delà des élections à venir.

V – Gérance de la Guinguette :

Le maire rend compte de la réunion qui a eu lieu avec les membres de la commission « guinguette » pour le recrutement d'un gérant. Plusieurs dossiers ont été retenus, et feront l'objet de demandes complémentaires. Le conseil municipal à l'unanimité donne pouvoir à la commission pour retenir un gérant.

VI – Réaménagement toilettes publiques

Ce dossier est repoussé au prochain conseil, n'ayant pas reçu tous les éléments.

VII – Véhicule électrique

Ce dossier est également repoussé à une date ultérieure.

VIII – Convention Adrénaline Elastique

Le maire propose de reconduire la convention liant la mairie à l'Association Adrénaline Elastique à l'identique de l'année précédente. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette reconduction pour un montant annuel de 1 000 €.

IX – Fleurissement communal

Danielle Gerville-Réache présente un projet de fleurissement communal proposé Monsieur Malhère. Des ajustements doivent être faits pour compléter certains secteurs. Le conseil lui donne pouvoir pour passer commande en respectant le budget défini.

X – Eclairage public Château

Jean-Bernard Guibert rend compte de la réunion qui a eu lieu au château concernant l'éclairage public municipal ainsi que celui relevant de la responsabilité de l'association des Amis du Château. Plusieurs projecteurs sont défectueux voire hors service. Un devis sera établi par le Service Départemental des Energies de l'Yonne avec les possibilités de subventions. Une convention pourrait être passée avec l'association et la commune pour bénéficier des meilleurs tarifs.

Une visite a eu lieu aussi au lotissement La Forêt à la Fauvin pour vérifier les installations existantes d'éclairage public, des devis seront fournis par le S. D. E. Y.

D'autre part, concernant l'éclairage public, le maire fait part de deux courriers reçus :

- de Monsieur Pascault et Madame Hervieux – 16 Les Mérys
- de Monsieur et Madame Bonneau Jean-Claude – La Fauvin

qui réclament un éclairage public devant leur propriété.

Le conseil municipal refuse car il n'est pas envisageable d'installer un éclairage devant chaque habitation.

XI – Dépliants touristiques et plans cavaliers

Jean-Jacques Nerdenne présente le projet de dépliant touristique qui sera distribué entre autres lors de la bourse d'échange. Ce dépliant est approuvé par l'ensemble du conseil. L'édition à 20 000 exemplaires pour un coût de 1 070 € est retenue.

En ce qui concerne les plans cavaliers, les documents manquants seront transmis par la commune pour les Petites Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté.

XII- DOMANYS

Suite au conseil d'administration de DOMANYS, la proposition d'achat de la mairie pour le bien situé 18 a été acceptée pour 3 000 € hors frais de notaire, sous réserve des autorisations prévues par le Code de la Construction et de l'Habitation.

Le conseil municipal avant d'aller plus loin dans les démarches demande à connaître les coûts de la démolition et de la probabilité du projet.

XIII– Affaires diverses

- a) un concert devrait être programmé en juin ou juillet pour inaugurer les travaux intérieurs de l'église.
- b) Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Beuvron : Jean-Bernard Guibert, vice-président du syndicat nouvellement élu, fait part de la dernière assemblée générale et des prochains travaux envisagés sur la Druyes.
- c) Baptiste Gauthier rend compte du dernier conseil d'école d'Andryes –Etais en confirmant la fermeture de la classe d'Andryes et la création éventuelle d'une quatrième classe à Etais.

Une commission finances aura lieu le jeudi 30 mars à 19 h à la mairie avec l'ensemble du conseil municipal pour la préparation du budget 2017.

Prochain conseil : vendredi 7 avril à 20 h 30.